

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2204 :

Mission de coordination et d'assistance technique du CAUE auprès de la Commission Communale pour l'Accessibilité

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

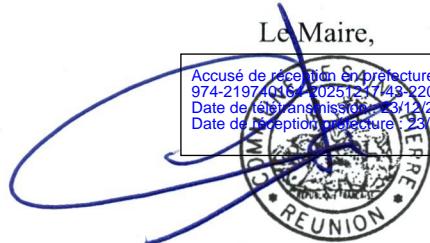
Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation . du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217/439204-DE
Date de transmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025



David LORION

Affaire n°43/2204 : Mission de coordination et d'assistance technique du CAUE auprès de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Accessibilité - Direction de la Proximité

Le Maire, rappelle à l'Assemblée que la Convention de partenariat relative à la mission de coordination et d'assistance technique du CAUE auprès de la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA), arrive à expiration le 31 décembre 2025.

Au-delà des différentes études déjà réalisées par la Commune de Saint-Pierre dans le domaine de l'accessibilité, il convient de poursuivre une politique du handicap grâce :

- A l'avis rendu par la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) dans le cadre de l'instruction des permis de construire, des projets d'aménagement et du suivi des études architecturales, urbaines et paysagère où l'accessibilité constitue un point important.
- Au suivi des actions de l'Agenda d'Accessibilité Programmée à travers des visites techniques et de chantiers.
- A la sensibilisation des élèves à l'accessibilité et à l'inclusion dans leur environnement scolaire.
- Aux actions de communication et de mise en situation visant à promouvoir le respect de la libre circulation de tous dans l'espace public.

Pour mener à bien ces différentes missions, il y a lieu de conclure une nouvelle convention de partenariat avec le CAUE, association spécialisée dans le domaine des règles d'urbanisme, et ce, au regard de la complexité du domaine d'intervention que revêt le handicap.

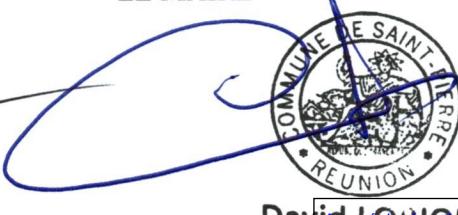
La convention telle qu'elle est proposée vise à définir conjointement une mission de coordination et d'assistance technique, et ce, dans un souci de mise en réseau des acteurs et, en transversalité des actions architecturales, urbanistiques et d'aménagements.

Les crédits seront pris en charge sur le budget de 2026.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE CONFIER au CAUE la mission de coordination et d'assistance technique auprès de la Commission Communale Pour l'Accessibilité de Saint Pierre, selon les termes de la convention de partenariat ci-jointe liant le CAUE à la Ville pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026,**
- **D'ATTRIBUER une subvention de 12 000,00 € au CAUE dans le cadre du partenariat entre les parties sur la base des objectifs définis conjointement,**
- **D'AUTORISER, le Maire ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces relatives à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LEMONNE

Accusé de réception en préfecture
974-213740164-20251217-43-2204-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025